

M.

à Monsieur le Préfet du Doubs
Hôtel de la Préfecture du Doubs
8 bis rue Charles Nodier
25000 BESANCON

Monsieur Le Préfet,

Je me permets ce courrier afin de vous alerter sur un sujet de santé publique.

Prochainement, vous serez amené à statuer sur la liste des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (anciennement "animaux nuisibles"). Le renard est depuis longtemps placé dans cette liste, il faut le dire sous la pression de la chasse qui voit en lui un concurrent. On peut aussi lui reprocher de voler quelques poules.

Cependant, au regard des dernières études scientifiques, le rôle du renard sur notre environnement est beaucoup plus complexe.

Il apparait que par son action de chasse sur les campagnols, il modifie leur comportement. Ce qui entraîne une baisse importante du nombre de tiques porteuses de la maladie de Lyme. Cette maladie grave touche des milliers de personnes chaque année en France. Retirer le renard de la liste des animaux nuisibles permettra de réduire le nombre de cas de maladie de Lyme parmi nos concitoyens.

De plus, le renard est souvent associé à une autre maladie grave, l'échinococcose alvéolaire. De récentes études ont également démontré que dans les secteurs où la chasse exerce une forte pression sur le renard, les risques de contracter la maladie sont nettement plus élevés.

Pour plus de détails sur ces arguments et les articles scientifiques en référence, vous pouvez consulter le site web renard-doubs.fr

Enfin, de plus en plus d'agriculteurs réclament l'arrêt de la chasse du renard. En effet, les prairies du Doubs sont régulièrement dévastées par les pullulations de campagnols. Ce dernier est la proie favorite du renard. Plusieurs études du monde agricole ont estimé le gain apporté par le renard à plusieurs milliers d'euros pour chaque exploitation, en augmentant la production de fourrage sur nos prairies.

Ces gains importants de production de foin sont significatifs pour la filière Comté qui emploie des milliers de personnes dans notre département, et valent bien quelques vols de poules ou de faisans.

En conclusion, à la vue des dernières études scientifiques et agricoles, placer le renard dans la liste des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts entraînerait une augmentation des cas de maladie de Lyme, une augmentation des risques de contracter l'échinococcose alvéolaire et une perte de production de plusieurs milliers d'euros pour chaque producteur de lait du Doubs.

Bien cordialement.

à le